



du Prince 241
242

si a otrs praticqas lordes donns par M. Panhuisse
comme a pris par otrs comptes. L'instruction que
aussi a l'ame de Brabant & au pnt Throuwe est
d'abord conforme a celle la. mais leur practi-
que a otrs divers & d'avantages sur a S.A.
Et parer que le present Throuwe ne fait que pr
ses qvols nouvelles nociion, & quil eait et coprois est
l'assent des bspargne espous, j'avois en secon
si ne se fait pas fort d'accouer si mal coe de Gossel
ds S.A. & s'allow transporer aux extremités, & hors
de la lign & du point d'udoir, voire j'oserais dire
de l'ennemis. Pourquoi ne prend il pas ce qv de sa
voix seur ne pourroit faire paix les parties quon
doit a S.A. Vostre pretendus Maistre ne Mad
Morgan a soule succession de son Pte. duquel il eait ou dooit
seavoir quil il a une obligation de trois mil francs
quon lui a pris que l'avoit fait d'paix. Je commenç
de la plus liquide partie. Mais il y d'autre parties
diverses qui recourent ensemble la somme de cin-
quante mille francs d'fauveut voire si ne au moins
moyens de ces francs venir de la Throuwe de S.A. &
si on ne la peut tenir toutes intres quon ont ces
quon peut. Et afin quil ne nous prennes des
cartas vijas y amas buscando la uel estorich
de la necessite pnt d'avoir d'arpont promptement.
Il s'adreceptes sur lequel il ny a nulle aspona
tion que ne fait il paix sans d'lays aux Rec-
ours ce qu'il doibt vont a S.A.? Il s'pourroit
aussi faire paix directionne van tractement
Pilgerton, lyffsonosa, et les intrestes des ob-

ligations, item des loyplastre que M. le R^e des Estates
 ont accordé a S. A plus exactem. que n^e se fait
 d'par lez Admiraultez des Provinces. Quand
 par siéances lez prunoz sont jasifiés lez bonnes
 et sont d'unes clairs qu'z improvement. Mais
 il u'z une fluyce est quel correspondance & in
 tollegance ave lez Responses & fait dons ou
 lez mœurs largent a son plaisir, & pour lez profit,
 et nacellez que lez parties recues que lez
 quil arroissoz compris ave eux. C' quil fait
 bon tard. et est modus acquisandi. s. d id magna indu
 stric^{teur} Consulacionum natus fuit. validissimas extor
 sionum species quib. creditoros S. C. nummis exantur,
 et ad novam turpem patientiam totius remittuntur,
 et suo maturati tempore. nondum morbi omnes patine
 M. Copez jadis auditeur de la Garrison de Mord ma
 fort pris que j's vous fuis offre de ses services pour tra
 vaillez et servir sous vous on la langue Latin et Espa
 gnoles. Italiens. Anglois haut Allemans et ont d'autre
 emplois sollicitez avos commandemens. foluz ai dit
 que vous auz delajouves en larmes laquellez vous dres
 sez & faconnez ayestis mode & que j'croerois que
 vous vous pourrez passer de. Le Secr. tare Nou
 port son bras droit tenuant a faire esto rochade
 aq' qui int no. festins que vous avouez ma respon
 s'e que j'impourrai este reclerci par un coup de plume
 A la prochaines occasions prouez pourras des qulq
 chose sub different que nous avons ave M. le R^e.
 gloriant lez ames des Estates & Comptoirs Mon
 sante. L'iez cependant ayestre ~~deux~~^{deux} et que
 stens qui ont este proposseus, et condus ben
 tation pour lez. volez j'iez ne p'p' lez
 plu'mants pourront comme telz et rassent grandement que le R^e hab
 usste cez. Entraudex M. Copez auz lez r'c'p'z
 auz lez auz lez auz lez auz lez auz lez auz lez auz
 auz auz auz auz auz auz auz auz auz auz auz auz
 auz auz auz auz auz auz auz auz auz auz auz auz

et auz du temps. et a mon avis ils ont proposte et concer-
ts est affair entre eux, et tache ne achocher de la p-
pui. Je leur ay remonstre qu'ils ou sont bien faict de
prendre le causerie au poil lors qu'elles s'est montrées
propres & que mesme des commett. Radon 22 om-
pliezont. A l'urde d'ensemble qu'ons pourrait pro-
mettre la faveur de l'assistance d'ord. Nosseigneur pour
est affair. A Utrecht ils ont dressé et mis la Contrac-
vise de la Confraternite et nosseigneur Suaire fait
fort le bravache, avant oss soustenuer au Syndic de
Zutphen que eux la sont instauré dannabili qui
intrent en lad. Confraternite de quels n'res beins estoient
admis aux charges d'Ancien ou des Diacez. Dans l'ordre
quels ont publie M. de Haro y est fort estillor. Il estoit
bonne justement au temps que je vous brout. des sortes
que s'il ar donne mon exemplaire a tel que vous
le quiescerez de lui. Ces gens se donnent imprise a la haine
et maldisance. Soz a dedum prenent et facent poros. Vale
& vivoflex, ac me ama. Leibobant Hage p^m Augusti 1640.

Tous ome cultuare
affecte affinie
D. D. Wilhem





Dominus Turkebon

Contra V. Confessore

Ubiq; dimicat p; vobis

fest se p; m; p; m; vobis

vobis p; vobis

et te q; vobis q; vobis

q; vobis q; vobis vobis